

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 18 décembre 2020

Date de convocation : 14/12/2020

Etaient présents : Philippe DANIEL, Daniel BILLIOTTE, Stéphanie THOMASSIN, Clément BECKER, Catherine MENGEL, Régine COLLE, Emilie STEFAN, Romain MANGEOT, Frédéric BORDY, Dominique ANTOINE, Pierre SIMONIN,

Etaient absents :

Secrétaire : Daniel BILLIOTTE

REFLEXION SUR LES PROJETS A VENIR

- RÉFLEXION CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE OFFRE D'HABITAT LOCATIF À VOCATION INTERGÉNÉRATIONNELLE

Considérant que des perspectives positives se dégagent des échanges informels qu'ont les élus du conseil municipal depuis la première phase du déconfinement et qui ont trait aux besoins de logements adaptés pour des personnes âgées et d'appartements à louer pour des jeunes ménages,

Considérant qu'il convient de favoriser l'autonomie des personnes habitant au village ou à proximité dont l'état de santé lié à un handicap ou au grand âge les empêche de continuer à occuper un habitat mal adapté en leur permettant de disposer d'un logement de plain-pied, accessible et économe en énergie,

Considérant qu'il convient de créer à Vigneulles une offre locative d'appartements à destination de jeunes ménages en début de parcours résidentiel,

Considérant qu'il convient d'engager une réflexion portant sur le projet de construction d'un immeuble d'habitation collectif répondant aux objectifs énoncés ci-dessus et réunissant par là même les conditions d'un mode d'habiter à vocation intergénérationnelle,

Entendant rendre possible, dans le cadre de son projet d'aménagement global du village, dont la phase « Études » est en cours de finalisation, la construction d'un immeuble collectif à vocation intergénérationnelle,

Prévoyant dès lors d'implanter cet immeuble prioritairement au cœur du village (zone UA du PLU communal), et ce afin d'assurer le renouvellement urbain sur une emprise foncière proche de bâtiments et d'équipements à valeur patrimoniale et fonctionnelle (place du Groupe Lorraine 42, place de la Vieille Église, place de la Fontaine, église, mairie et salles communales, arrêt de bus),

Le conseil municipal approuve le principe de lancer une réflexion concernant la création d'une offre d'habitat collectif à vocation intergénérationnelle. Cette réflexion intégrera une démarche globale et associant des activités, des services favorisant la mixité des générations.

- MARQUAGE AU SOL : devis adopté - passages piéton à créer
- PLACE DU GL42 : Coût prévisionnel 2^{ème} phase de 140 353 € HT

INFORMATION - DROIT DE PREEMPTION

Le maire informe le conseil municipal qu'il a renoncé au droit de préemption urbain au nom de la commune, conformément à la délibération du 13 juin 2020, pour la vente de l'immeuble situé 11 Grande Rue (parcelle ZD n°107).

AFFAIRES DIVERSES